



# REGLEMENT TRAIL DE L'ANTENNE MAYET

18 OCTOBRE 2020

- :- :- :-

- . **Article 1** : Départs et arrivées près du gymnase de MAYET , avenue Max BOYER,  
Parkings participants et accompagnants ZA « Le Vieux Moulin », rond point Route d'ECOMMOY
- . **Article 2** : Chaque concurrent devra présenter un certificat médical de « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition » ou copie de la licence : le tout datant de moins d'un an.  
Tout engagement est ferme et définitif et ne fera l'objet d'aucun remboursement, sauf cas de force majeure ou l'association ne peut assurer la sécurité, soit des bénévoles , soit des participants, (météo, pandémie etc...) ou dans un cas d'interdiction administrative ou fédérale, infos site : [www.traildelantennedemayet.fr](http://www.traildelantennedemayet.fr)  
Obligation de présenter une pièce d'identité à la prise du dossard et avoir signé la CHARTE DU COUREUR POST COVID 19 .
- . **Article 3 : Inscriptions**
  - . **Trails**: 19,5 km Départs dès 9 H 00 12 € (10 € pour les licenciés FFA) nés avant 2003 ( Départ décalé)  
9,5 km Départs dès 9 H 30 10 € (8 € pour les licenciés FFA) nés avant 2005 ( Départ décalé)  
Inscriptions : [espace-competition.com](http://espace-competition.com), ou par courrier date limite d'inscription le 16 octobre 2020 .  
**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE POUR LE TRAIL** (recommandation FFA) .
  - . **Randos** : 19 km Départ : entre 8 et 9 H 00 = 6 €  
12 km Départ : entre 8 et 9 H 00 = 5 €  
Inscriptions : sur site : [www.traildelantennedemayet.fr](http://www.traildelantennedemayet.fr), ou courrier adressé à :  
GASNIER Jean François - 20, rue Bouttevin Boullay 72360 - MAYET  
avec chèque libellé à l'ordre de « La Vigilante Trail de Mayet » ou sur place (Uniquement RANDOS)  
Inscriptions possibles sur site du 1<sup>er</sup> septembre au 16 octobre 2020
  - . **Courses enfants et famille** : Départ : dès 11 H 00 (**ANNULEES CAUSE COVID 19**)  
Inscriptions gratuites sur site ou sur place (3 et 1,5 km en fonction des catégories)  
Autorisation parentale obligatoire
- . **Article 4** : Retrait des dossards 15 mn avant chaque départ de courses à partir de 7h30 .  
En cas d'abandon, les coureurs doivent rendre leur dossard afin d'éviter les recherches inutiles à l'organisation
- . **Article 5** : L'épreuve Trail se court en autosuffisance : **AUCUN RAVITAILLEMENT SAUF ARRIVEE**  
L'accompagnement (VTT) est strictement interdit.  
Les randonneurs sont respectueux des règles FFR validées et encadrées par RAND'AUNE et LOIR.
- . **Article 6** : Récompense à chaque participant (tes) du Trail et podium aux 3 premiers et premières au scratch et premier de chaque catégorie sans cumul de récompense. ( préconisé Zone d'Arrivée FFA) **TEMPS REEL DE COURSE POUR CLASSEMENT**
- . **Article 7** : Les organisateurs de la course déclinent toutes responsabilités en cas d'accident résultant d'une insuffisance physique, ainsi que pour les vols ou accidents pouvant survenir dans les locaux ou sur le parking.  
Le respect des lieux et parcours est obligatoire, sous peine de retrait de dossard. Les organisateurs sont couverts par une assurance de responsabilité civile.
- . **Article 8** : Les participants certifient avoir pris connaissance du règlement à l'engagement et respectent toutes les règles liées aux fédérations FFA/FFR.  
Passé 2 H 30 sur les parcours TRAIL, l'organisation n'assure plus la sécurité.  
Pour les RANDOS le circuit reste balisé FFR.
- . **Article 9** : L'organisation se réserve le droit d'utiliser les images réalisées sans contrepartie pour ces publications et diffusions (papier et sites web).
- . **Article 10** : L'aide aux participants en difficulté est impérative ainsi que l'assistance aux passages étroits pour les joëlettes ou fauteuils.
- . **Article 11** : Avec cet évènement la Vigilante Trail souhaite aider les Associations de MAYET investies dans la manifestation, et n'ayant pu réaliser leurs manifestations prévues face à la pandémie COVID 19.

**Aucun dossard ne sera attribué sans ces clauses**

# TRAIL DE L'ANTENNE DE MAYET LE 18 OCTOBRE 2020

- :- :- :- :- :-

## **LE TRAIL DE L'ANTENNE :**

- . 2 parcours nature de 9,5 km et 19,5 km à travers des paysages très variés , l'antenne de MAYET restant souvent en vue.
- . C'est une découverte des points hauts de MAYET avec, pour le grand parcours beaucoup de relances et des variantes de terrain, rendant ce Trail attractif et technique.
- . L'impression de découvertes est constante sur ces chemins au pied de la Forêt Domaniale de BERCE : l'émetteur tout proche semble « surveiller l'évolution des coureurs ».

**UN VRAI « TRAIL NATURE » A DECOUVRIR SANS MODERATION**

## **LES CIRCUITS RANDOS 2020 :**

- . 2 parcours de 12 et 19 km à travers les landes de SAULION , circuits plats et variés avec de magnifiques paysages. Découverte de l'AUNE et de ses pêcheurs.

**UNE BELLE RANDO A FAIRE EN GROUPE SUR DES CIRCUITS PREPARES ET ENTRETENUS PAR NOTRE ASSOCIATION « RAND'AUNE ET LOIR »**

## **LES CIRCUITS ENFANTS ET COURSE FAMILLES :**

- . Une boucle de 3 km pour les grands et d'1 km pour les petits et la course familles avec départ et arrivée près du gymnase

**CES PARCOURS SONT ACCESSIBLES A TOUS (TES) SANS OBLIGATION DE RESULTAT ; JUSTE CELLE DE TERMINER AVANT LE VERRE DE L'AMITIE.**

**N'OUBLIONS PAS LES REGLES SANITAIRES**

**TOUTE NOTRE ORGANISATION S'ENGAGE**

**PAS DE RESPECT = PAS DE TRAIL !!**

**MERCI AUX BENEVOLES ET COUREURS**